

Personne présentes :

Laurence ALCANTARA, psychomotricienne, Arles
Frédéric AUBERT, orthoptiste, Arles
Claire BEUGNET, orthophoniste, Arles
Laurence BODART, ergothérapeute, Arles
Émilie CABIRON, orthophoniste, Maussane les Alpilles
Anna CAUVIN, association Diverti'sens
Céline CHATAIGNER, orthoptiste, Noves
Caroline COPPI, orthophoniste, Fontvieille
Élise COUPEY, psychomotricienne, Arles
Marjorie DELANGHE, IDE puéricultrice, Boulbon
Natalia FRISCIÀ, IDE puéricultrice, Saint Martin de Crau
Chloé HUGUES, psychologue, Châteaurenard
Marie LEFRANC, coordinatrice, CPTS du Pays d'Arles
Charlotte LUMEAU, psychomotricienne, Châteaurenard
Samira MARSENI, IDEL, Tarascon
Florence MEUTHOUT, orthophoniste, Arles
Géraldine NIAULON, IDE, référente prévention CPTS, Arles
Maïté PEYRIC, orthophoniste, Tarascon
Alice TRIFFAULT, orthoptiste, Arles
Cyril VIALA, psychomotricien, Arles
Marie VISEUX, ergothérapeute, Arles

Intervenante : Mme Sabine FERRUCCI, éducatrice spécialisée, formatrice et directrice de l'association Attrape ma main

Pièces jointes : le support de présentation, les banques de pictogramme, ancrage de la CAA dans l'environnement de la personne.

Synthèse de l'intervention

Cette soirée a été initiée dans le cadre de rencontres d'information et d'échanges que la CPTS propose durant l'année sur le thème des TND et autres sujets se rapportant à la santé de l'enfant souffrant de troubles du développement. Le thème de la rencontre a été proposé par Laurence ALCANTARA.

Mme FERRUCCI a débuté la rencontre en situant son champ d'activités et en présentant les associations qu'elle a initiées : Une si belle différence, association de soutien aux personnes souffrant d'un handicap, le RIAD, relais d'intervenants à domicile, Attrape ma main, structure de formation.

Elle a ensuite situé le champ de la CAA comme un ensemble de techniques et d'aides visant à permettre et à faciliter la communication chez les personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de communication en précisant que cet outil n'était pas circonscrit aux handicaps.

La CAA s'adresse donc aux personnes entravées dans leur communication, Mme FERRUCCI préférant évoquer des personnes « non oralisantes » plutôt que non verbales.

Elle a ensuite énoncé les principes fondamentaux de la CAA : des outils individuels, modélisables adaptés aux besoins spécifiques de communication de la personne ayant pour objectifs de favoriser l'interaction, la compréhension, l'expression et l'indépendance de la personne.

Mme FERRUCCI insiste sur la personnalisation des outils, leur modélisation et leur transposition. Elle conclut par : « il faut parler le langage de la personne ».

Elle a ensuite expliqué la démarche de choix des outils et des différentes étapes à respecter : évaluation des besoins, adaptabilité des outils, phases de tests et de formation, caractère pratique et durable des outils.

Ces outils doivent pouvoir évoluer avec l'âge et être modulables pour éviter la rupture de communication. Ils doivent être « robustes » c'est-à-dire remplir toutes les fonctions de coordination. Ils doivent être transportables pour suivre la personne. Enfin la multimodalité est très importante : exemple de l'outil technologique qui tombe en panne et qui prive la personne de communication.

Les phases d'implémentation et de modélisation doivent également respecter les étapes suivantes : évaluation des besoins et des capacités de communication de la personne, pré-utilisation, implication de l'entourage et des professionnels.

Questions, échanges

⇒ Comment travailler l'utilisation de la CAA avec l'école ? et avec les établissements accueillant des publics en situation de handicap ?

Pour l'école, c'est très variable et dépendant des équipes éducatives. S'agissant des établissements, l'obligation d'utiliser des outils CAA a récemment été introduite mais reste assez aléatoire malgré l'intégration d'un item d'utilisation introduit dans les évaluations que pratique l'ARS. Un cadrage est en cours concernant l'obligation d'utilisation dans les ESMS.

La formation des intervenants reste un enjeu majeur mais il existe très peu de formateurs CAA avec un champ d'expertise large en France.

⇒ La notion d'autodétermination est-elle prise en compte en établissements ?

Globalement elle est prise en compte auprès des adultes mais reste à améliorer auprès des enfants et adolescents.

⇒ Comment, par exemple, mettre en œuvre un outil CAA dans le cadre d'une prise en charge où l'enfant fréquente à la fois une classe ULIS, un CMP et bénéficie d'une prise en charge libérale en orthophonie ?

Même si l'ensemble des intervenants ne sont pas parties prenantes, il est possible de démarrer avec un outil simple reprenant les concepts fondamentaux de la CAA type tableau de communication idéalement initié par la famille.

☞ **Comment convaincre une famille de recourir à ce type d'outils ?**

Beaucoup de familles craignent que la CAA bloque le langage ce qui n'est pas le cas. L'utilisation d'un outil de CAA peut venir par exemple en renfort lorsque la personne est fatiguée. Il est très important de rassurer les familles en expliquant que cette démarche ne bloque pas le développement si la personne n'est pas atteinte d'une déficience mentale. Enfin il est nécessaire d'insister sur l'expression des besoins de la personne et leur prise en compte au quotidien.

☞ **Une famille qui veut se former, comment fait-elle ?**

Il y a peu d'organismes de formation à la CAA mais il est possible d'apprendre une méthode liée à un outil vendu dans le commerce comme le MAKATON, PCS...

Il existe également des ressources sur internet sous la forme d'applications gratuites ou payantes (compter entre 400 et 500 € pour des outils robustes), de banques de pictogrammes (Cf. pièce jointe). Enfin il y a plus de 60 versions différentes de PODD (manuel de CAA sous forme de classeur) avec des volumes de cases différents et adaptés aux troubles.

☞ **Existe-t-il une prise en charge ?**

Il n'y a actuellement aucun financement de l'assurance maladie à la disposition des familles pour acheter des outils de CAA. Certaines MDPH financent des outils, de la formation voire de l'accompagnement des familles notamment dans le Vaucluse.

☞ **Existe-t-il une démarche de bilan avant la mise en place d'une CAA ?**

Il existe l'outil COMVOR permettant d'évaluer si la personne est apte pour la CAA mais cela n'est pas suffisant. Mme FERRUCCI précise qu'il n'existe pas d'outil unique et complet et que le recours à plusieurs grilles abordant les aspects cognitif, sensoriels, moteurs...est nécessaire pour une évaluation complète.

☞ **À quel moment peut-on acter que le langage oral ne sera pas suffisant et qu'il faut mettre en place la CAA ?**

Lorsque la vie sociale est entravée, que les interactions sont devenues rares ou impossibles, que seul le recours à une tierce personne permet ces interactions. Il n'y a pas d'âge pour démarrer cette démarche et si aucune déficience mentale n'est constatée, l'apprentissage est très rapide.